http://www.snetap-fsu.fr/Le-Snetap-FSU-rencontre-le-Cabinet-de-Muriel-Penicaud.html

Le Snetap-FSU rencontre le Cabinet de Muriel Penicaud

- En Région -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Une délégation régionale du Snetap-FSU a été reçue en audience, le 4 mai 2018, par le directeur adjoint de la Ministre du travail, Mme Penicaud, en charge de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle à l'occasion de son déplacement et de sa visite à la maison familiale rurale de St Germain de Marencennes, en Charente Maritime.
Si le Snetap-FSU regrette d'avoir été rigoureusement tenu à l'écart de la Ministre, il a tout de même pu porter les inquiétudes des agents à propos du projet de loi sur l'apprentissage et la formation continue.

Dans un préambule, il a commencé son propos en précisant que compte tenu du contexte de réforme (loi sur l'apprentissage) et du fait que l'apprentissage agricole est majoritairement dispensé dans l'enseignement agricole public au sein d'EPLEFPA, il regrette que cette visite ait lieu dans un établissement privé, alors qu'un CFAA est présent sur le territoire à quelques kilomètres.

Le Snetap-FSU a ensuite présenté les particularités de l'apprentissage agricole public :

- nombre d'apprenti.es dans le public, nombre de centres publics,
- organisation des EPLEFPA avec leurs centres, notamment les exploitations et ateliers,
- statut des agents en CFAA CFPPA (droit public contractuel.les et titulaires)
- implantation des CFAA et des antennes en zones rurales avec des missions d'insertion sociale, culturelle et professionnelle, maillage du territoire...
- exonération de la branche agricole de la taxe d'apprentissage.

Le Snetap-FSU a enfin évoqué les craintes légitimes des conséquences de cette loi : privatisation d'un service public, mise en concurrence, fermeture à terme de sites et centres, financement au contrat et au fil des entrées qui ne permettra pas de stabiliser les équipes en place expérimentées....
Le Snetap-FSU a donc demandé que la loi tienne compte des spécificités de l'enseignement agricole public et de l'apprentissage dans les CFAA publics.

Les réponses du cabinet de la Ministre n'ont pas été à la hauteur de nos craintes et ne pourront pas nous rassurer : une communication bien huilée, une lecture de la loi et de ses principes que l'on connaît déjà, des propos qui se veulent très rassurants « si vous êtes bons, vous serez encore meilleurs » mais...

- sur le préambule public / privé « on ne veut pas stigmatiser l'apprentissage public/privé »
- sur les CFAA ruraux et leur importance sur le territoire : « on a prévu une aide pour passer le permis de conduire de 500 euros » et une augmentation de salaire de 30Euros pour les 16-18 ans.
- sur le financement par les branches via un opérateur : « ne vous inquiétez pas, dès lors qu'un jeune aura signé un contrat, il y aura un financement automatique, ce sera obligatoire . Les Régions pourront aussi effectuer une péréquation pour les CFA en zones rurales pour abonder le coût contrat (250 millions d'euros !) . Le but est de simplifier le dispositif de financement pour éviter les pertes.... »
- sur les ouvertures et les fermetures et risques de concurrence « vous n'avez pas de soucis à vous faire, les centres ne vont pas s'ouvrir facilement, il y aura une certification qualité obligatoire.... bla bla bla . Est-ce à la puissance publique de décider de la carte des formations ? France Compétences aura un rôle de veille, de surveillance voire de sanction »
- sur la communication des Régions de France qui prévoit la suppression de 700 centres « c'est de la fausse communication, certaines régions font de la politique »

Copyright © Snetap-FSU

Le Snetap-FSU a demandé que soit précisée et/ou ajoutée dans la loi la spécificité de l'apprentissage agricole public. Il nous a été répondu que l'heure était aux amendements.

Vous comprendrez que cette rencontre n'a pu dissiper nos craintes.

Copyright © Snetap-FSU